

# Statut et mérite de la zakâte

## La zakâte : l'impôt purificateur

### Définition

La zakâte est la partie de bien (or, argent, marchandises commerciales, bétail ...) que le (la) musulman(e) doit, sur ordre d'Allah, prélever annuellement de sa fortune pour la donner aux pauvres de sorte à ce qu'ils en deviennent complètement propriétaires.

La zakâte est un acte d'adoration ('ibâdat) accompli par le moyen de sa richesse, tandis que la salât et le sawm (jeûne) sont des actes d'adoration accomplis physiquement.

La zakâte a été prescrite au cours de la deuxième année de l'Hégire. Elle constitue une obligation pour les gens aisés et un droit pour les pauvres.

### Vertus

Le terme arabe zakâte est dérivé du verbe zakkâ, qui signifie « purifier », « augmenter » : s'acquitter de la zakâte permet ainsi de purifier, d'augmenter et de protéger sa fortune.

Par ailleurs, comme tout autre acte d'adoration, l'acquiescement sincère et correct de la zakâte permet d'obtenir l'agrément d'Allah et de se rapprocher de Lui.

Enfin, la zakâte permet de réduire les inégalités entre les personnes démunies et celles qui sont aisées.

### Statut

La zakâte est fardh (obligatoire). L'obligation de la zakâte est établie formellement par le Qur'aan et les Hadiths et celui qui ne nie ce devoir n'est pas musulman.

Allah dit dans le Qur'aane :

**« Accomplissez parfaitement la salât et acquittez-vous de la zakâte »**

**(Sourate 2 / Verset 43)**

Le Prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit :

**« L'Islam est bâti sur cinq piliers :**

▪ ***L'attestation qu'il n'y a de Dieu qu' Allah et que Mohammad est son Prophète.***

- *l'accomplissement de la salât*
- *l'acquiescement de la zakâte*
- *le pèlerinage à la Maison d'Allah*
- *le jeûne du mois de Ramadhan.* » (Boukhari et Mouslim)

## **Avertissement concernant le non paiement de la zakâte**

Abou Houreïrah (radhia Allahou 'anhou) rapporte que le Prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit :

**« Le jour du Jugement Denier, la fortune de celui à qui Allah avait donné des biens (dans ce monde) et qui ne s'acquittait pas de sa zakâte prendra la forme d'un serpent à deux crochets et au venin intense qui sera enroulé autour de son cou et lui arrachera ses deux joues, en disant : « Je suis ta fortune ! Je suis ton trésor ! » (...) »**

**(Boukhâri)**

<https://www.finance-muslim.com/2009/04/statut-et-merite-de-la-zakate>